



République et canton de Genève

## Commune de **V A N D O E U V R E S**

Dans sa séance du **8 novembre 2004**

le conseil municipal a pris la délibération suivante :

### **PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE A L'ADOPTION D'UN PLAN GENERAL D'EVACUATION DES EAUX (PGEE) ET OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

1. d'adopter un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) conformément aux directives du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement.
2. d'ouvrir un crédit d'engagement, pour couvrir les frais inhérents à l'élaboration du plan général d'évacuation des eaux de Frs 246.660.--

Cette dépense sera portée à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.

\* \* \*

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.**

**Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

**Le délai pour demander un référendum expire le 15 décembre 2004**

Vandœuvres, le 16 novembre 2004

La Présidente du conseil municipal

**Véronique CHRISTE**